

POUR LES PARENTS DE A À Z

ABSENCE : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez nous en aviser directement ou par message téléphonique sur la boîte vocale (450-645-2358 poste 0 pour l'école, poste 6 pour le service de garde) en nous donnant le motif de son absence. Une absence prévue doit être signalée à l'avance au secrétariat, au titulaire et au service de garde.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergie (s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Vous comprendrez que si votre enfant dîne à l'école, il faudra éviter tous les aliments contenant des arachides, des noix ou des amandes. Pour certains élèves présentant des allergies sévères des traces minimales de ces aliments, des odeurs ou un toucher peuvent provoquer une réaction grave. Attention au contenu de barres tendres.

ARGENT DE POCHE : Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent de poche à l'école. Cela évitera les pertes, vols, échanges et achats de biens appartenant à d'autres élèves ou à des commerces avoisinants.

ASSURANCE-ÉCOLIER : La Commission scolaire ne détient pas d'assurance accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BÉNÉVOLES : Les parents qui pourraient avoir temps et intérêt pour aider notre école sont toujours les bienvenus. Il y a un formulaire où vous pouvez nous signaler vos disponibilités. Veuillez aviser le titulaire de votre enfant ou la secrétaire de l'école.

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. Tout livre perdu ou abîmé devra être remboursé.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU D'ADRESSE COURRIEL : Les parents doivent prévenir la secrétaire et le service de garde le plus rapidement possible.

CHAUSSURES : Il est recommandé de porter des chaussures soutenant bien le pied pour éviter les blessures et ainsi permettre à l'élève de pratiquer différentes activités dans la cour en toute sécurité.

COLLATION : Comme la santé de vos enfants nous tient à cœur, nous privilégions les collations « santé » telles que : fruits, fromage, légumes. De plus, les friandises et la gomme sont interdites.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : Nous publions le courrier familial à chaque début de mois. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie de l'école de votre enfant.

DÉBARCADÈRE : Le débarcadère en avant de l'école est réservé pour l'autobus. Svp, veuillez respecter la signalisation. Des trottoirs et des sentiers sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. Conséquemment, l'élève ne doit pas circuler dans le stationnement. Seuls les élèves prenant l'autobus sont appelés à sortir par la porte principale de l'école pour aller prendre leur transport au débarcadère. C'est une question de sécurité.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Lorsque l'enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, il doit présenter, à son ou sa titulaire, un billet signé de ses parents qui sera transmis au secrétariat.

ENFANTS MALADES À L'ÉCOLE : Votre enfant ne peut fournir les efforts nécessaires au travail scolaire s'il est malade. Dans le doute, gardez votre enfant à la maison pour éviter son retour hâtif dû à des malaises ressentis à l'école.

Si votre enfant se blesse ou est malade pendant la journée, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher. Les numéros de téléphone d'urgence fournis seront utilisés dans l'éventualité de votre absence de la maison.

FERMETURE POUR TEMPÊTE : Lorsque les autorités de la commission scolaire des Patriotes ferment les écoles pour tempête, plusieurs postes de radio et télévision vous avisent dès 6h30 le matin (98.5 FM, 107,3 Rouge FM, 105,7 Rythme FM, Première chaîne 95,1, Radio Canada, V Télé, TVA, Radio Circulation 730 AM, The Beat 92,5). Vous pouvez aussi consulter le Facebook de la commission scolaire : [page Facebook Commission scolaire des Patriotes](#) ou son site WEB : csp.ca .

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

En début d'année, les parents complètent une fiche de renseignements et une fiche sur l'état de santé de l'élève. Les informations fournies demeurent confidentielles. Il est essentiel de nous communiquer deux (2) numéros de téléphone d'urgence.

HEURE D'ARRIVÉE :

- **Le matin :** entre 8h05 et 8h15. Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde doivent arriver entre 8h05 et 8h15.
- **Le midi :** entre 12h55 et 13h05. Les enfants qui ne dînent pas à l'école ni au service de garde ne doivent pas entrer sur la cour avant 12 h 55.

INFRACTION : Le parent sera informé de l'infraction dans l'agenda de l'élève. Ce dernier doit être signé par le parent.

JEUX DE LA MAISON : Il est interdit d'apporter, sauf pour une occasion spéciale et vous en serez informé à ce moment-là, des jeux de la maison. Les patins et les planches à roulettes sont également défendus.

JEUX DE COLLECTION : Il est interdit d'apporter, en tout temps, des jeux de collection.

JEUX OU APPAREILS ÉLECTRONIQUES : Il est interdit d'apporter, en tout temps, des jeux ou appareils électroniques à l'école.

MÉDICAMENTS : L'école (excepté au service de garde où les médicaments sont sous clé) ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale, tout médicament devant être administré doit avoir une prescription médicale.

PARENTS À L'ÉCOLE : C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur leur présence lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales), mais aussi, comme personnes-ressources. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, nous demandons aux parents de se présenter au secrétariat par la porte principale et de s'identifier, une cocarde vous sera alors remise, ceci pour des raisons de sécurité évidentes. De plus, pour toute rencontre avec un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous au préalable.

OBJETS PERDUS : Lorsque votre enfant perd un objet, informer l'enseignant rapidement. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des objets perdus, brisés ou volés.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il a le temps nécessaire en classe pour faire son sac en fin de journée. C'est une responsabilité à sa mesure et qui est facilement réalisable puisque l'enseignant guide les élèves et fait des rappels. Aidons-les à devenir responsables et autonomes.

RETARD : Les élèves qui arrivent en retard à l'école doivent se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe. Les retards doivent être motivés par les parents.

STATIONNEMENT DU PERSONNEL : Veuillez noter que le stationnement est réservé au personnel entre 8h00 et 15h45.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est en opération de 6h45 à 18h. Numéro de téléphone : 450-645-2358 poste 6

TÉLÉPHONE : Aucun élève n'est autorisé à utiliser un cellulaire à l'école. Si l'élève doit exceptionnellement téléphoner, il sera accompagné par son enseignant (e) ou son éducatrice vers le téléphone le plus près.

TENUE VESTIMENTAIRE : Les vêtements doivent être convenables et sans message violent. Le dos et le ventre doivent être couverts et le short et la jupe se portent à la mi-cuisse. Les camisoles à bretelles «lasagne» sont acceptées. Il est fortement suggéré d'identifier tous les vêtements de votre enfant ainsi que tous ses effets personnels (bottes, manteau, sac d'école, etc.). Selon le cours ou la saison, les enfants doivent porter des vêtements appropriés. De plus, à la fonte des neiges, il est demandé de porter des bottes d'eau ou une deuxième paire de souliers afin de garder les pieds au sec et l'école propre.

URGENCE – AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la loi sur l'instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi. Si malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son directeur et son enseignant par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir des enseignants de leur enfant des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

VIOLENCE : Aucun geste de violence ou y ressemblant n'est accepté. Aucune parole vulgaire, dégradante, méprisante ou carrément violente n'est acceptée non plus. Si votre enfant apporte des objets à caractère violent, ils pourront être confisqués par la direction de l'école. Au sujet de la violence sous toutes ses formes, nous appliquons la tolérance zéro.

Z : C'est la dernière lettre de l'alphabet!